



PV 22 OCTOBRE 2010

Monsieur QUETIER accueille les Délégués, puis fait procéder à l'appel pour vérification du quorum.

Le quorum étant obtenu, la séance peut commencer et Monsieur QUETIER aborde aussitôt l'ordre du jour par l'approbation du procès verbal de la réunion du 26 Juin 2010. Celui-ci n'amenant aucune objection ni observation est approuvé à l'unanimité.

Sont abordées ensuite les délibérations prises lors du bureau du 10 septembre 2009 :

- Attribution de subvention exceptionnelle au VCBI
- Délibération Modificative N°1/2010
- SPANC, Délibération modificative N°1/2010
- Acquisition de terrain à Boissey le Châtel dans le cadre de l'hydraulique
- Projet de réhabilitation des mares

Monsieur QUETIER rappelle aux délégués que les communes doivent désigner un membre pour assister à la commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées et, qu'en l'absence de désignation, c'est le maire de la commune qui sera invité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur GUENIER Dominique prend la parole pour compléter son rapport. En ce qui concerne la gendarmerie, les réparations ont débuté pour les plaquettes. Monsieur GUENIER annonce que le sinistre concernant le pignon Sud est encours de résolution, la société SCREG ayant enfin déclaré le sinistre à son assureur.

- Projet de plateforme à Epreville : dès décapages ont été réalisés à la demande du SDOMODE pour vérifier la présence de marnière. Aucun problème majeur n'a été relevé. Des contacts sont en cours avec la SAFER pour finaliser le projet.
- Terrain de Football se Saint Ouen du Tilleul : réceptionné pour la partie bâtiments, le terrain et les VRD seront réceptionnés début novembre.
- Signalétique du Logis : elle sera posée fin novembre/début décembre, pour un montant de 3460 €.

Pour ce qui concerne le Parc du Roumois, la conférence des présidents a décidé que le prix à l'intérieur de chaque parcelle serait uniformisé.

A la question de M.PEIER sur les contacts avec la SAFER concernant le terrain d'Epreville en Roumois, monsieur GUENIER répond que les négociations portent sur le prix, qui est différent de celui proposé initialement, et sur le redécoupage du terrain, qui priverait la Communauté de Communes d'environ 80 ares.

Monsieur QUETIER regrette en outre les articles alarmistes parus dans la presse, notamment sur le nombre de passage de camions que générerait la mise en route de la plateforme. Monsieur BOULEIS précise que le SDOMODE a évoqué le chiffre de 20 000 passages. Les 2000 véhicules évoqués par le SDOMODE sont ceux qui sont supposés entrer sur la plateforme, il ne s'agit que d'une projection. Aucun parcours n'est défini, les 2000 véhicules comprennent les véhicules entrant à la déchetterie et venant de Bourg-

Achard ou de Bourgtheroulde. Monsieur GRIEU fait part de son inquiétude quant au circuit emprunté par les camions. Monsieur QUETIER répond que VEOLIA ne sera plus basé là où la société est implantée actuellement, que nous n'avons pas d'informations sur son implantation future. D'autre part, par rapport à la situation actuelle, cela n'apporte pas de surcharge sur Flancourt, au contraire, cela va même retirer le trafic qui se faisait de la déchetterie de Bourg Achard au CET de Malleville sur le Bec.

Monsieur LECLERC profite du sujet pour parler de la vitesse excessive pratiquée par les chauffeurs de VEOLIA, monsieur QUETIER répond que la société VEOLIA a été interpellée à plusieurs reprises sur ce sujet.

A la demande de madame GRANDJEAN, monsieur GUENOER répond que le panneau à l'entrée du Parc du Logis sera modifié.

COMMISSION SPORT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Monsieur DUCHATEAU fait un rapide bilan de l'opération « Folklore du Monde » qui, cette année, a été organisée conjointement par la Communauté de Communes de Bourgtheroulde, la Communauté de Communes Val de Risle, et la MJC de Montfort. Bon succès pour la fréquentation. L'opération sera renouvelée l'an prochain, sur la même base de partenariat, les pays pressentis pour le moment sont le Brésil et l'Indonésie.

Croq'Notes Rando, organisé cette année autour de La Louveterie, parallèlement à l'opération de SER « n'en jetez plus », 90 marcheurs, 4 calèches et 5/6 cavaliers ont participé. Monsieur DUCHATEAU remercie la commune de Thuit Hebert pour l'accueil de la pause apéritive du midi, ainsi que toutes les associations associées à l'opération.

Pour ce qui concerne la stratégie de Développement Touristique, le constat est qu'il manque un espace identifié sur le territoire. Monsieur DUCHATEAU ajoute que nous avons la chance d'avoir sur le territoire une personne très compétente en matière de céramiques, poterie, qui possède en outre un collection unique. La commune de Bosc Roger a informé la Communauté de Communes qu'une maison était à vendre en centre bourg. Les membres du bureau et de la commission ont visité ce bâtiment (voir descriptif dans le rapport distribué lors du Conseil). L'idée serait d'acquérir ce lieu pour en faire un lieu d'animation autour de la terre. Deux possibilités : soit la commune acquiert ce lieu, soit c'est la Communauté de Communes. Françoise GUILLUY a été rencontrée, il y a un travail d'expertise à mener sur la collection. Ce projet doit être mené en partenariat avec l'association ATPBR, qui porterait le fonctionnement, la commune de Bosc Roger et la Communauté de Communes. Monsieur DUCHATEAU indique que ce projet s'inscrirait dans une perspective plus large, de politique touristique du Pays, en proposant des interactions avec les autres sites touristiques connus (Moulin Amour, Maison de l'Eau, Musée du Sabot...). Monsieur QUETIER précise qu'un acheteur s'est manifesté auprès de la commune de Bosc Roger, il reste deux mois pour se positionner (délai légal pour faire jouer le droit de préemption) soit jusqu'au 14 décembre. Il précise de plus que l'estimation de la collection de Françoise GUILLUY a un coût, et que ce coût pourrait être supporté par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association. Enfin, il confirme que l'ATPBR pourrait porter le fonctionnement, avec l'appui de nos services et particulièrement Laurent HOUDOUX (chargé de communication et du développement touristique). Monsieur QUETIER ajoute que l'acquisition du lieu à Bosc Roger permettrait de libérer l'espace actuellement occupé par l'atelier utilisé par l'ATPBR pour en faire un point d'information touristique. Monsieur PECOT pose la question de l'opportunité de l'acquisition d'un bâtiment à plusieurs étages pour l'accueil du public. Monsieur DUCHATEAU précise que l'idée est d'agrandir le rez de chaussée existant, les

étages seraient utilisés pour de l'hébergement et du stockage. Monsieur SABINE demande quel est le coût d'acquisition et d'aménagement du local, monsieur QUETIER répond que les acheteurs potentiels ont fait une proposition à 245 000 €. Pour ce qui concerne l'aménagement, nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour donner une réponse. Monsieur QUETIER précise que ce projet fera l'objet d'une fiche dans le cadre de la deuxième partie du Contrat de Pays 2007/2013. Monsieur MORISSET pense que l'acquisition doit se faire par la Communauté de Communes. Monsieur QUESTEL confirme que selon lui, cette opportunité doit être saisie, vu la situation géographique du lieu. Il ajoute que cette action doit s'inscrire dans un schéma global d'animation du territoire.

COMMISSION HYDRAULIQUE, MAITRISE DES RUISSELLEMENTS, SPANC

Pour le SPANC, Monsieur LIEVENS précise que les listes adressées en mairie recensent les installations non conformes, elles ont pour objet d'informer les maires de la situation sur leur commune, de façon à inciter leurs administrés à effectuer les travaux nécessaires.

Pour la compétence hydraulique, les travaux de Saint Léger du Gennetey n'ont pas encore débuté. Le projet est passé au CODERST début octobre avec un avis favorable. Nous attendons l'arrêté de la préfecture. Pour Boissey le Châtel, les travaux seront menés par la Communauté de Communes, la Commune et le Conseil Général.

Pour ce qui concerne le Maraval, des négociations sont en cours avec les propriétaires, car le projet a été déplacé par rapport au projet initial, et nos réserves foncières ne sont plus en adéquation. Il sera demandé au maître d'œuvre de revoir le dimensionnement du bassin, qui paraît trop important.

DELIBERATION N° 2010-28

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LE RUISSELLEMENT 2011

Monsieur le Président donne connaissance, au Conseil Communautaire, de la programmation lutte contre le ruissellement, prévu en 2011, par la Communauté de Communes.

Le montant total de l'opération est estimé à **92 030 € HT** et comprend :

- 30 000 € HT d'études sur le bassin versant écaquelon, sur le secteur de Theillement,
- 44 530 € HT sur le bassin versant du Maraval, à Boœ Roger en Roumois,
- 17 500 € HT de travaux sur le bassin versant Ecaqudon, sur le secteur de Boissey le Châtel.

Il précise que le financement de la dépense pourrait être assuré au moyen des ressources suivantes :

- Subvention Agence de l'Eau « Seine Normandie » (50%)
- Subvention du Conseil Général de l'Eure (30%)
- Participation de la Communauté de Communes (20% + TVA)

Il invite le Conseil Communautaire à approuver le projet, présenté par le SYDAR, à solliciter l'inscription sur un programme subventionné et à s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au prochain budget :

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER**

Le projet relatif aux dits travaux et autres missions, dressé par le SYDAR

- **D'APPROUVER**

Le plan de financement présenté par le Président

- **DE SOLLICITER**

De l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général de l'Eure l'inscription à un programme subventionné de l'opération

- **PREND**

L'engagement d'inscrire, au prochain budget, les crédits nécessaires à la couverture des frais d'investissement des travaux considérés.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMMISSION RPA / AIDES A DOMICILE

Pour la résidence Jean GUENIER, madame GRANDJEAN informe les délégués qu'un questionnaire de satisfaction a été élaboré, qui ne sera diffusé qu'à partir du mois de décembre, car il y a également un questionnaire de satisfaction pour le service Aides à Domicile, et il ne faut pas créer de confusion dans l'esprit des résidents. L'opération Portes Ouvertes du 16 octobre s'est bien, déroulée, avec la coopération de la société Avenance pour le repas, l'association GALO pour la décoration.

D'autre part, des travaux de rénovation des appartements vont être effectués l'an prochain. Enfin, des bancs supplémentaires vont être installés dans le Parc du Logis au Printemps prochain.

Pour le service Aides à Domicile, les services du Conseil Général de l'Eure ont pratiqué un contrôle qualité le 16 Septembre dernier, avec un retour très positif, constatant l'évolution qualitative du service. Madame GRANDJEAN confirme enfin la diminution des heures travaillées, due en grande partie à la concurrence des associations et des entreprises privées, rappelant bien évidemment que les objectifs sont de nature très différente.

COMMISSION ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE

Monsieur GUENIER complète son rapport en précisant que nous sommes en attente des relevés topographiques pour que le maître d'œuvre puisse nous proposer un projet d'extension de la déchetterie.

Il ajoute qu'un container à vêtements va être acquis par la Communauté de Communes auprès de l'Association PAREC. Il sera installé à la déchetterie.

Monsieur GUENIER informe enfin les délégués que la déchetterie fermera dorénavant la grille d'entrée 10 minutes avant la fermeture officielle, de façon à permettre aux gardiens de finir leur service à l'heure.

COMMISSION VOIRIE

Pour faire suite à la réunion de la commission qui s'est tenue le 4 octobre dernier, Monsieur POUS confirme que les travaux ont été réceptionnés le 8 octobre, avec quelques réserves sur certaines réalisations.

Il ajoute que, pour la campagne de travaux 2011, un courrier a été envoyé aux communes, leur rappelant les travaux prévus dans le cadre de la campagne bi-annuelle, et les sollicitant pour l'année 2012.

Monsieur POUS précise aux délégués que l'objectif est de donner l'Ordre de Service à l'entreprise fin février, début mars.

COMMISSION ENFANCE ADOLESCENCE

Monsieur MORISSET précise, à l'appui de son rapport, que les différentes sessions d'été se sont déroulées dans des conditions correctes. L'accueil des pré adolescents et adolescents rencontre un vif succès. Les accueils décentralisés dans les gymnases nous permettent de toucher un public nombreux. Le camp itinérant a été très apprécié des jeunes et mérite d'être reconduit. Ce camp prouve d'ailleurs qu'il ne faut pas nécessairement proposer une destination lointaine et des activités onéreuses pour assurer le succès d'une opération. Il faut enfin noter sur ce sujet, une forte croissance des inscriptions de jeunes filles, fruit du travail des encadrants. Jusqu'à maintenant, les accueils des adolescents étaient très majoritairement masculins. Monsieur MORISSET remercie la municipalité de Bosc Roger qui nous met gracieusement à disposition le lieu.

Monsieur MORISSET informe ensuite les délégués qu'un nouvel accueil périscolaire a été mis en place à Berville en Roumois, permettant ainsi de « désengorger » le site de Bosguérard de Marcouville. Il ajoute que, toujours concernant l'accueil périscolaire, une deuxième salle a été mise à disposition par la commune de Boissey le Châtel, favorisant ainsi une meilleure organisation de l'accueil.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur QUESTEL informe les délégués que des réunions publiques de présentation du PADD auront lieu dans les trois Communautés de Communes, pour Bourgtheroulde, elle aura lieu le jeudi 9 décembre 2010 à 20h30 au centre Gilbert Martin. Monsieur QUESTEL donne ensuite lecture des différents projets listés par le SYDAR pour la deuxième partie du Contrat de Pays 2007-2013 (voir document ci-joint)

Aucune autre question n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.